

GUIDE du MÉCÉNAT du PATRIMOINE RELIGIEUX

Novembre 2024

Collection « Faire vivre notre patrimoine religieux »

ÉTATS GÉNÉRAUX DU PATRIMOINE RELIGIEUX
SEPT. 2023 - DÉC. 2024
regarder interroger valoriser

Images de première et de quatrième de couverture :

Rénovation de l'église Saint-Gervais, Saint-Gervais-les-Bains.
© Pascal Deloche / GODONG

Rénovation de la chapelle baroque de la Combe.
© Pascal Deloche / GODONG

Contributeurs

Claire AVALLE
Chargée de mission Philanthropie et mécénat à la Conférence des évêques de France

P. Gautier MORNAS
Secrétaire des États généraux du Patrimoine religieux,
délégué national à l'Art sacré

Contexte

Cette publication n'a d'autre objectif que de répondre à une attente maintes fois exprimée : retrouver en un seul ouvrage une grande partie des possibilités qu'offre le mécénat aux propriétaires de patrimoine religieux, soucieux de son entretien.

Ce guide est ***au service des communes***, majoritairement propriétaires des églises paroissiales depuis 1905 ; ***des associations diocésaines***, propriétaires des édifices construits depuis lors ; mais également ***des congrégations religieuses*** comme ***des particuliers***. Il est complémentaire du soutien que l'État ou les collectivités publiques peuvent apporter par le biais du dispositif de protection au titre des Monuments historiques ou par le biais de dispositifs propres. En effet, il est à considérer comme une aide à la réduction du « reste à charge ».

En ouverture…

Nous vous parlons d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître… Le temps d'un état large et dispendieux, qui déversait généreusement sa manne aux propriétaires soucieux de l'entretien et de la présentation (on ne disait pas encore « valorisation ») de leur patrimoine ! En ces temps-là, le mécénat était alors vu par beaucoup comme une intrusion inadmissible du privé dans le public… Fort heureusement – en un sens –, les mentalités ont, depuis, bien évolué, jusqu'à inverser aujourd'hui la tendance. Le mécène – la fondation, l'entreprise, le particulier – n'est plus (seulement) vu comme un opportuniste fiscal, mais plutôt comme un généreux donateur, précieux, indispensable même, à l'heure où les financements publics se font de plus en plus rares. Grâce au mécénat, sous toutes ses coutures, de nombreuses actions sociales, environnementales, éducatives ou culturelles, indispensables à nos vies, perdurent. Au premier rang : le patrimoine, notamment religieux. Merci à tous ceux qui s'engagent généreusement dans ces chantiers !

Un des objectifs : rendre service à la Nation en publiant un guide du mécénat.

C'était un des objectifs des États généraux du Patrimoine religieux, initiés par l'Église de France en septembre 2023 : rendre service à la Nation en publiant un guide du mécénat du patrimoine religieux. Il est désormais à la disposition de tous ceux qui sont soucieux de sa préservation, de son enrichissement et de sa transmission, en un mot : de sa vie ! Au premier chef, les communes qui, du fait de l'Histoire, sont devenues dépositaires d'un patrimoine riche mais coûteux. Si la plupart des édiles, soutenus par des collaborateurs informés et zélés, savent monter leurs dossiers de financement public et où

trouver les subsides nécessaires, la recherche des financements complémentaires, tirés du privé, se fait plus ardue. Alors même que les besoins pour les chapelles, églises, cathédrales, calvaires et oratoires se font grandement sentir. Mais le patrimoine religieux mobilier n'est pas en reste. Car il ne sert à rien de trouver un bel écrin si les joyaux ne s'y logent plus... Et ses joyaux constituent, d'après la belle formule du premier mécène des églises du pays, « le plus grand musée de France » ! Tableaux, sculptures, orfèvreries, vestiaires liturgiques, mobilier, orgues, cloches, livres... constituent un trésor inestimable qui appelle autant de soin que les murs qui le protègent. Enfin, le « petit dernier » du patrimoine religieux ne doit pas être négligé. Nous parlons de lui ainsi car il est encore à découvrir dans toute sa diversité : le patrimoine immatériel ou symbolique. Qu'il porte la richesse des chemins de pèlerinage ou la tradition des jardins monastiques, l'héritage des pardons locaux ou la renaissance de nombreuses confréries, sa meilleure connaissance et sa vitalité requièrent également des financements conséquents.

À n'en pas douter, ce guide sera utile aux propriétaires publics comme privés qui y trouveront des repères et des contacts. Il donne également l'opportunité, modestement mais sincèrement, de remercier tous les mécènes qui ont accepté de figurer dans cette première édition. Au propre comme au figuré, chacun d'eux apporte sa pierre à la transmission d'un patrimoine auquel les Français sont unanimement attachés, par-delà leurs croyances, conscients qu'il est témoin du temps long dans l'Histoire de notre humanité et porteur d'un sens qui nous tire tous vers le haut.

Le Comité de pilotage des États généraux du Patrimoine religieux

Qu'est-ce que le mécénat ?

Selon l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière, le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. » Le mécénat consiste donc en le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétences) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Ce don peut provenir d'un particulier, on parle alors de philanthropie. S'il provient d'une entreprise, le terme de mécénat ou mécénat d'entreprise est plus couramment employé. Dans le contexte du patrimoine religieux, il vise à préserver et valoriser les sites et édifices, les objets ou les traditions liés au culte et à ses expressions. Les fondations et les fonds de dotation peuvent également contribuer au financement du patrimoine religieux, notamment par des contributions directes ou l'octroi de prix.

• *Qui peut bénéficier du mécénat ?*

Les principaux organismes éligibles sont les organismes sans but lucratif (c'est-à-dire non concurrentiels) et dont la gestion est désintéressée :

- les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, et dont l'activité ne profite pas à un cercle restreint de personnes ;
- les associations cultuelles (loi 1905) et les établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle, parce qu'elles sont habilitées à émettre des reçus fiscaux au titre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts ;
- les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP), les fondations abritées et associations reconnues d'utilité publique (ARUP) ;
- les fondations, quel que soit leur statut : fondations d'entreprises, universitaires, hospitalières, territoriales, Fondation du patrimoine ;
- les fonds de dotation ;
- les musées de France ;
- la plupart des Monuments historiques privés pour leurs travaux de restauration sur les parties protégées ou leurs travaux d'accessibilité aux personnes handicapées ;

- les organismes privés ou publics dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la diffusion du spectacle vivant ou l'organisation d'expositions d'art contemporain ;
- certains établissements de recherche ou d'enseignement publics ou privés agréés d'intérêt général ;
- l'État, les collectivités locales et leurs établissements.

Le rescrit fiscal

Les organismes sans but lucratif (association, fonds de dotation ou fondation) qui délivrent des reçus fiscaux peuvent s'assurer auprès de l'administration fiscale qu'ils remplissent bien les critères prévus par les articles 200 et 238 bis du CGI pour que les dons ouvrent droit à réduction d'impôt au profit des donateurs. Il s'agit du rescrit fiscal « mécénat ». S'il n'est pas obligatoire de détenir ce document, il peut parfois être demandé par un mécène. La demande doit être effectuée par courrier auprès de la Direction départementale des Finances publiques du lieu du siège de l'organisme. Il est conseillé de compléter les rubriques du formulaire avec une grande attention, en sollicitant un expert si besoin.

Les différentes formes du mécénat

Le mécénat des particuliers

Le mécénat en numéraire

Les particuliers sont les principaux mécènes du patrimoine en général et du patrimoine religieux en particulier. Ils peuvent effectuer leur don en numéraire (espèces, chèques, carte bancaire, virements, sms) directement à l'organisme ou via des plateformes de collecte.

Les legs et donations

Les particuliers aussi peuvent effectuer un don sous d'autres formes :
- un legs ;
- une donation :
  - en numéraire
  - d'usufruit
  - de valeurs mobilières
  - de biens immobiliers.

Le legs s'effectue par testament, par un acte authentique ou par acte sous signature privée. La donation s'effectue du vivant du donateur, par un acte authentique.

Les donations et legs accordés à une collectivité publique, une association ou une fondation sont intégrés dans le patrimoine du bénéficiaire de façon définitive et sont toujours effectués à titre gratuit (c'est-à-dire sans contrepartie).

Un certain nombre d'associations loi 1901 qui ont la personnalité morale (c'est-à-dire disposant de la possibilité d'agir juridiquement : passer des contrats, ester en justice...) ouvrent la possibilité aux donateurs ou légataires de bénéficier d'exonération des droits de mutation à titre gratuit lorsque la loi le prévoit.

Il est également possible pour un philanthrope (mécène particulier) de créer une fondation privée, personnelle ou familiale, ou un fonds de dotation dont l'objet est le soutien à une ou plusieurs causes et de faire un don via cette structure juridique.

Le mécénat des entreprises

Le baromètre 2022 du mécénat d'entreprise en France, réalisé par l'ADMICAL, atteste que 96 % des mécènes sont des TPE et PME.

Le mécénat financier

Il s'agit des dons effectués en numéraire, c'est-à-dire des sommes d'argent versées en espèces, par chèque ou par virement.

Le mécénat en nature

Les dons en nature sont des dons autres que ceux effectués en numéraire par lesquels l'entreprise mécène apporte des biens à l'organisme qu'elle entend soutenir. Il peut s'agir d'un bien mobilier ou de la réalisation d'une prestation ou de la mise à disposition de compétences.

Le mécénat de biens ou de marchandises

Dans le cadre de la préservation du patrimoine religieux, le mécénat en nature peut consister en un don :

- de matériaux : par exemple, un fabricant d'enduit fait don de sacs de chaux pour le ravalement ;
- de marchandises : par exemple, un traiteur offre les petits-fours de la cérémonie d'inauguration ou une société de restauration collective fournit gracieusement les plateaux-repas aux ouvriers pendant toute la durée du chantier de restauration d'une cathédrale ;
- de biens immobilisés comme du matériel d'outillage, un véhicule, des locaux, du mobilier ou des ordinateurs : par exemple, une quincaillerie met à disposition de l'outillage pour la restauration d'une église ou un propriétaire de Monument historique met à disposition sa salle de réception pour une soirée de levée de fonds.

Le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences consiste, pour une entreprise, à mettre à disposition d'un organisme éligible au régime fiscal prévu à l'article 238 bis du CGI (les associations diocésaines en font partie), des collaborateurs qui vont mobiliser leurs compétences, leur expérience ou leur force de travail au profit de cet organisme.

Il peut prendre la forme soit :

- de la mise à disposition d'un salarié sur son temps de travail sous la forme d'un prêt de main d'œuvre au sens du droit du travail (art. L 8241-3 du Code du travail). Par exemple, une entreprise de restauration de mobilier met à disposition un ébéniste

pendant un temps donné pour la restauration des stalles d'une église. Le mécénat sous forme de prêt de main d'œuvre a été étendu, par la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024, à toutes les entreprises sans condition d'effectif dès lors que le prêt est à destination de personnes morales éligibles au régime fiscal du mécénat (*cf.* ci-dessus). La mise à disposition d'un salarié ne peut excéder trois ans.

- D'une prestation de service pour laquelle une entreprise offre une prestation fournie par ses salariés. Il peut s'agir, par exemple, de la restauration d'un objet religieux, de la création de supports de communication, etc.

Le mécénat des fondations et fonds de dotation

De nombreuses fondations et leurs fondations abritées ainsi que des fonds de dotation peuvent participer au financement du patrimoine religieux. Certains diffusent des appels à projets sur leur site ou dans des revues spécialisées. D'autres choisissent les projets qu'ils vont soutenir parmi les candidatures qu'ils reçoivent.

Une liste de fondations, de fondations abritées et de fonds de dotation soutenant le patrimoine religieux est annexée à ce guide.



Le mécénat participatif (ou *crowdfunding*)

Il s'agit là de faire appel aux dons au moyen d'une plateforme collaborative de collecte en ligne.

Elle a l'avantage d'être facile à mettre en place, de sécuriser les dons et parfois de bénéficier du réseau de donateurs de la plateforme. Si la communication autour du projet est bien menée, un effet d'entraînement se produit. Un projet peut être financé en quelques semaines sans gros investissements.

Plusieurs sites proposent leur aide (gratuite ou payante) pour la mise en forme et la mise en ligne d'une page dédiée à votre projet. En outre, ils proposent des outils graphiques de mesure de la collecte (jauge, camembert, etc.) qui donnent du dynamisme à la collecte, ainsi que des moyens de paiement variés.

Choisir un établissement agréé et régulé, immatriculé « Intermédiaire en Financement Participatif » auprès de l'Orias (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance), est la garantie que les dons sont sécurisés et que les données resteront confidentielles.

Certains sites retiennent une commission sur le montant des dons collectés et facturent des frais de mise en ligne, de conseil ou de diffusion de la collecte auprès de son propre fichier.

Cagnottes sans commission

Helloasso
100 % du don est affecté à la cause. La contribution volontaire proposée au donateur, en plus de son don, couvre les frais de fonctionnement de la plateforme.

On Participe
L'ensemble des dons collectés par l'organisateur lui est intégralement transmis. La création de collecte est gratuite pour l'organisateur car la commission, une des plus basses parmi les différentes plateformes, est directement réglée par le participant.

Cagnottes avec commission

Leetchi
La commission est déduite à la dépense, jamais avant ! Commission de 6 % de la collecte jusqu'à 10 000 € et 1,5 % au-delà de 10 000 €.

CredoFunding
Les frais de collecte sont assurés par une commission prélevée sur les dons reçus (entre 5 et 6 %). Les prestations de services peuvent être facturées ou prélevées sur les dons.



Valoriser un don en nature

Pour calculer la réduction d'impôt et permettre l'intégration comptable, la valeur du don en nature doit être estimée. D'une manière générale, elle doit correspondre au coût que représente pour l'entreprise la perte de ce bien ou de cette prestation.

Cette valorisation relève de la responsabilité de l'entreprise donatrice, mais le donataire doit vérifier si l'évaluation du donateur correspond à la valeur réelle de l'objet. Elle doit être justifiée et évaluée de manière objective. Des experts peuvent être sollicités pour estimer la valeur réelle du bien donné.

Selon l'administration fiscale (BOFIP-BOI RICI-20-30-10-20), les dons en nature, lorsqu'ils proviennent d'une entreprise, sont valorisés à leur coût de revient. Le coût de revient d'un bien ou d'une prestation comprend les coûts supportés par l'entreprise pour acquérir ou produire le bien ou la prestation donné.

Pour les biens donnés, la valeur retenue pour le calcul de la réduction d'impôt est égale au coût de revient défini à l'article 38 nonies de l'annexe III du CGI. Il convient de tenir compte le cas échéant des éventuelles régularisations de TVA déductibles. Il convient sur ce point de se rapprocher de professionnels compétents.

Les avantages fiscaux

Le mécénat encadré juridiquement par la loi de 1987 a été étendu par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », en permettant notamment aux entreprises de déduire, dans certaines conditions, les dons de l'impôt dont elles sont redevables.

• *Pour les particuliers*

La déduction de l'impôt sur le revenu s'élève à 66 % du montant du don à concurrence de 20 % du revenu imposable, assorti d'une possibilité de report de l'excédent du don sur cinq années consécutives.

Les particuliers assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI/ex-ISF) peuvent déduire 75 % de leur don effectué à une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) ou sous l'égide d'une FRUP.

Et jusqu'à fin 2025, l'État accorde une réduction fiscale de 75 % sur les dons faits par les particuliers pour le patrimoine religieux dans le cadre exclusif de la collecte nationale portée par la Fondation du patrimoine.

• *Pour les entreprises*

La loi permet aux entreprises une réduction d'impôt de 60 % de leur don (ou de la valeur de leur don s'il s'agit de mécénat de compétences ou de mécénat en nature), sur l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille (5 ‰) du chiffre d'affaires HT, au choix de l'entrepreneur, selon la limite qui lui est la plus favorable. Par ailleurs, la déduction de 60 % est réduite à 40 % pour la fraction de dons supérieurs à 2 millions d'euros.

Le mécénat de compétences ouvre le même droit à un avantage fiscal que le mécénat financier : une réduction d'impôts de 60 % du montant du salaire chargé du salarié mis à disposition, dans la limite de cinq pour mille (5 ‰) du chiffre d'affaires HT de l'entreprise ou de 20 000 €.

La réduction peut être reportée sur les cinq exercices suivants si l'entreprise a dépassé le plafond ou n'est pas éligible faute d'impôt à payer comme cela peut être le cas pour des jeunes entreprises ou celles en difficulté. Cet avantage est accessible à tous les types d'entreprises, sans montant minimum de don.

Si le mécénat offre un avantage fiscal certes intéressant, il ne constitue pas pour une entreprise l'unique motivation de contribuer à la préservation du patrimoine religieux. La communication qu'elle pourra faire sur son action ou la cohésion de ses équipes autour d'un projet fédérateur sont d'autres atouts non négligeables.

Depuis la loi de finance pour 2020, les entreprises doivent déclarer certaines informations (montant et date des dons, identité des bénéficiaires et, le cas échéant, la valeur des contreparties reçues directement ou indirectement à l'occasion de l'opération de mécénat, dès lors que le montant des dons excède 10 000 euros pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 (*cf.* décret 2019-531 du 27 mai 2019).

• *Le reçu fiscal*

Il s'agit d'un formulaire administratif réglementé délivré par l'organisme bénéficiaire du don au particulier ou à l'entreprise qui lui a fait ce don. Il permet à un organisme bénéficiaire de délivrer une attestation au donateur. Elle lui permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'une réduction d'impôt sur les sociétés.

Pour les particuliers, le formulaire Cerfa n°11580*05 est à télécharger ici :

Pour les entreprises, le formulaire Cerfa n°16216*02 est à télécharger ici :

Dans le reçu fiscal, il n'est pas utile de mentionner l'énumération de tous les organismes éligibles au mécénat, il suffit de faire figurer la catégorie d'appartenance de l'organisme bénéficiaire qui reçoit le don.

La convention de mécénat

La convention de mécénat est un document qui permet de formaliser les engagements respectifs dans le cadre du partenariat entre l'entreprise et l'organisme bénéficiaire. Elle est nécessaire et sera utile pour prévenir les éventuels litiges, notamment en cas de prêt de matériel ou de mise à disposition de local (assurances, etc.), ainsi qu'au plan fiscal.

Un modèle est proposé par le ministère de la Culture :

Recevoir des dons de l'étranger ?

Des organismes étrangers comme des fondations peuvent effectuer des dons à des associations, fondations ou collectivités situées en France. L'État français a signé avec certains homologues des conventions fiscales qui peuvent traiter des donations et qui priment les règles françaises de droit interne.

Il convient de distinguer les organismes donateurs qui se trouvent dans l'Union Européenne, de ceux qui sont hors de l'Union. Dans certains cas, les organismes de l'Union peuvent bénéficier de reçus fiscaux.

Lorsqu'il s'agit de donations et legs en provenance de l'étranger, il peut arriver que l'État français ait signé une convention fiscale afin d'éviter les doubles impositions. Dans ce cas de figure, il est souvent nécessaire de faire appel à un professionnel, car les situations peuvent parfois s'avérer complexes.

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a créé le principe d'un contrôle accru des dons provenant de l'étranger. Si le bénéficiaire est une association, une fondation ou un fonds de dotation, il doit produire un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (quel qu'en soit le montant) en annexe de ses comptes annuels.

En sus, certaines associations sont tenues de déclarer les sommes et avantages qu'elles reçoivent de l'étranger en cas de dépassement d'un certain montant fixé par voie réglementaire.

Des contreparties dans certaines limites

Si le don est consenti librement et gratuitement, il n'en demeure pas moins que les donateurs peuvent être sensibles à une reconnaissance de la part du bénéficiaire. Des contreparties minimes peuvent être admises sous certaines conditions, que ce soit pour les donateurs particuliers comme pour les entreprises.

Pour les particuliers

Les contreparties doivent demeurer dans un rapport de 1 à 4 (25 %) avec le montant du don et dans la limite de 73 €.

Dans le cadre du patrimoine religieux, elles peuvent prendre différentes formes :
- un titre honorifique de membre bienfaiteur de l'organisme bénéficiaire,
- une inscription sur un « mur des donateurs »,
- une carte de donateur,
- une lettre de remerciements,
- un bulletin d'information,
- des places lors d'un événement (concert, inauguration),
- un petit cadeau-souvenir,
- une invitation avec une personne éminente,
- une invitation à une soirée des donateurs,
- une mise à disposition grâcieuse du patrimoine bâti…

Pour les entreprises

Le bénéfice du dispositif de mécénat ne peut être appliqué que s'il existe une disproportion marquée entre la valeur du don (en numéraire, en nature ou en compétences) et la contrepartie offerte. Ces contreparties doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration (*cf. supra*).

Le parrainage

Attention aux risques de requalification fiscale du mécénat en « parrainage », l'opération devenant imposable avec remise en cause du don, ce qui se produit lorsque la contrepartie – notamment publicitaire – retirée par l'entreprise est trop significative (ceci a été jugé pour une association sportive ayant reçu 100 000 € d'une entreprise locale dont le nom était affiché dans un stade).

Si le donateur apporte son soutien à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct, le mécénat devient parrainage (ou *sponsoring*). L'avantage fiscal ne s'applique alors pas.

Pour toutes ces questions juridiques et fiscales touchant aux dons, donations, legs, il est recommandé de s'adresser à un professionnel, car celles-ci peuvent s'avérer complexes.

▶ ***Nous vous recommandons également les deux ouvrages suivants :***



Financement privé des organismes sans but lucratif (2e édition),
Ann-Sophie de JOTEMPS,
Coll. « Le Juriguide »,
Juris Éditions/Dalloz,
avec France Générosités,
2021



La Protection des monuments historiques,
Line TOUZEAU-MOUFLARD et Armelle VÉRIAT,
Coll. « Le patrimoine immobilier »,
hors-série Juris Éditions/Dalloz,
2015

Pour conclure...

Faire appel au mécénat, une dépense énergétique qui vaut la peine !

Il faut être clair et le dire : la recherche de mécénat auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations ou de fonds de dotation nécessite du temps et de l'énergie. Il faut donc s'organiser en conséquence (calendrier, répartition des tâches, coordination, etc.) et prévoir l'implication des porteurs du projet (maire ou président d'association). Le meilleur atout pour convaincre est d'avoir un « bon » projet, c'est-à-dire un projet de qualité et utile.

Si la plupart des mécènes préfèrent soutenir un projet pérenne (plutôt que des frais de fonctionnement ou des salaires), une entreprise privilégiera un projet qui peut susciter l'intérêt du plus grand nombre : partenaires, collaborateurs, clients, collectivités territoriales et relais d'opinion.

Le porteur du projet doit rechercher *qui* peut financer *quoi*, et *pourquoi*. La recherche d'une entreprise-mécène doit notamment se faire en fonction des valeurs (sociales, environnementales) de l'entreprise, de son histoire (ancrage territorial), de ses produits, de ses clients ou de ses salariés, de l'image qu'elle veut donner d'elle-même. Cette recherche doit se faire dans une logique de projet dans lequel l'entreprise peut s'insérer, auprès d'autres partenaires (économiques, institutionnels, médias, etc.) et pas uniquement pour solliciter une aide financière.

Concernant les fondations et les fonds de dotation, le premier critère sera l'objet inscrit dans leurs statuts. Peuvent-ils financer des projets de conservation du patrimoine ? Et si oui, y-a-t-il des restrictions ?

Dans tous les cas, la démarche aura plus de chance de succès si elle est accompagnée d'un budget documenté, montrant la capacité d'analyse et de gestion de l'organisme porteur du projet. Au cours d'un premier contact personnalisé avec le mécène, le ou la responsable du projet doit se munir *a minima* :

- d'une présentation simple et concise de l'organisme porteur du projet,
- d'un exposé synthétique du projet ou des actions à soutenir,
- d'un budget prévisionnel ou plan de financement du projet,
- des annexes comprenant les pièces administratives, supports de communication, articles de journaux, photos, etc.

Nous vous souhaitons tout le succès escompté dans le montage de votre projet, en espérant que ce guide vous aura été utile !



Restauration de la cathédrale Notre-Dame de Bayeux.
© Philippe Lissac / GODONG





Grue de chantier et église Saint-Maclou, Rouen.

© Fred de Noyelle / GODONG

Annuaire des organismes mécènes du patrimoine religieux

Mécènes nationaux

La Sauvegarde de l'Art Français, Fondation du patrimoine, Fonds PRYA, Fondations privées sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, Fondation Crédit Agricole Pays de France, Fondation Française de l'Ordre de Malte, French Heritage Society, Fondation Maison de Bourbon.

Mécènes régionaux

Les Chantiers du Cardinal, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint-Irénée, Fondation Pierre Delestre, Club de mécènes du patrimoine, Patrimoine Aurhalpin.

Prix & concours

Le Grand prix Pèlerin du patrimoine, Prix Patrimoine religieux VMF, Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine, Concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » de l'Atelier de Recherche et de Conservation en partenariat avec l'Association des Maires de France, France Bois Forêt pour notre patrimoine, Future for Religious Heritage (FRH), Prix Orgue en France, Sites et Monuments, Les rubans du Patrimoine.



Rénovation de l'église Saint-Gervais, Saint-Gervais-les-Bains.
© Pascal Deloche / GODONG

Mécènes nationaux

La Sauvegarde de l'Art Français, Fondation du patrimoine, Fonds PRYA, Fondations privées sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, Fondation Crédit Agricole Pays de France, Fondation Française de l'Ordre de Malte, French Heritage Society, Fondation Maison de Bourbon.

La Sauvegarde de l'Art Français

Reconnue d'utilité publique, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français œuvre depuis plus de cent ans pour la préservation et la valorisation des richesses artistiques et patrimoniales de nos communes, véritables musées à ciel ouvert. Elle vient au secours d'édifices et d'œuvres d'art, accessibles à tous gratuitement, en mobilisant un réseau de correspondants enracinés au cœur des territoires, en s'appuyant sur l'expertise de spécialistes en architecture et en histoire de l'art.

FONDATION
LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Un exemple concret

En 2023, le comité d'experts de La Sauvegarde de l'Art Français a attribué 19 500 euros à la commune de Macey, village situé dans l'Aube, afin de soutenir les travaux de son église érigée au XII[e] siècle. Non protégée, et fermée depuis 15 ans au public, l'église Saint-Martin avait été laissée pendant près de 40 ans à l'abandon et se trouvait dans un état très préoccupant. D'importants problèmes de structure, créés en partie par l'enfoncement des fondations, avaient entraîné l'effondrement de la voûte. Avec le soutien de La Sauvegarde, une première phase de travaux a pu débuter pour la restauration des parties hautes de la nef. Une deuxième tranche sera consacrée au renforcement des fondations.



© La Sauvegarde de l'Art Français

« Grâce au Maître d'œuvre et aux contacts réguliers avec La Sauvegarde, une aide précieuse nous a été octroyée. »

Dominique Fleuret, maire de Macey (10).

sauvegardeartfrancais.fr

Demander une aide

Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, organisation privée reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de 25 ans pour la sauvegarde du patrimoine français dans toute sa diversité : bâti, naturel, mobilier, immatériel. Elle accompagne les collectivités, particuliers et associations dans toute la France pour mobiliser des financements publics et privés autour de projets portant en priorité sur le patrimoine local, non protégé et en péril. Avec plus de 8 000 sites religieux accompagnés depuis sa création, la Fondation inscrit la transmission de ce patrimoine au cœur de ses missions.

Un exemple concret



L'église Saint-Martin de Villar-d'Arène (05) sauvée de la destruction.

© Commune Villar-d'Arène

Fermée pendant plus de 30 ans pour état de péril, l'église Saint-Martin de Villar-d'Arène dans les Hautes-Alpes a été sauvée de la destruction grâce à la mobilisation locale et au soutien de la Fondation du patrimoine. La collecte de dons lancée sous l'égide de la Fondation du patrimoine a permis à la commune d'entreprendre en 2017 les travaux de restauration pour sécuriser l'ensemble de l'édifice qui menaçait de s'effondrer. Le site a également été sélectionné en 2019 pour bénéficier d'une aide dans le cadre du Loto du patrimoine. En 2023, l'église fait partie des premiers lauréats du prix Sésame de la Fondation du patrimoine qui récompense des initiatives consensuelles de valorisation des édifices religieux par un usage partagé et compatible du lieu. Le projet d'animation culturelle et musicale mis en œuvre par l'association locale permettra ainsi de redonner vie à l'édifice qui, par ses vastes dimensions, pourra accueillir un public nombreux lors d'événements culturels comme le Festival Messiaen. Grâce à la Fondation du patrimoine, ce sont ainsi plus de 115 000 € qui ont été mobilisés pour préserver cette église emblématique située au cœur du village.

fondation-patrimoine.org

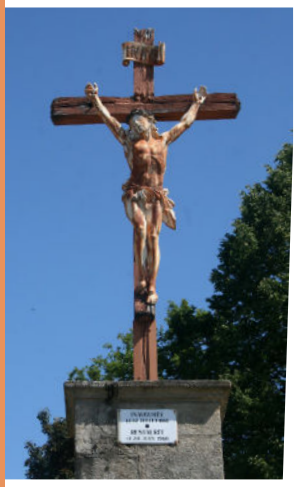
Formulaire de contact

Fonds PRYA *sous l'égide de la Fondation Notre-Dame*

La Fondation Notre-Dame abrite depuis 2019 le Fonds PRYA qui finance des projets de restauration et de valorisation du petit patrimoine chrétien rural en déshérence en France : croix, calvaires..., autant de témoignages tangibles de l'art dévotionnel dans les campagnes. Les édifices doivent être la propriété de communes ou d'associations d'intérêt général. Le Fonds PRYA privilégiera ceux visibles depuis le domaine public et ceux au caractère pérenne de ces restaurations. Le Fonds décide de l'octroi d'une subvention et de son montant.

FONDS PRYA PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION NOTRE DAME
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Un exemple concret





Le calvaire de Sousceyrac (46) avant et après restauration.
© Fondation Notre-Dame – DR

Depuis sa création, vingt projets ont été soutenus dans 16 départements, notamment la restauration du calvaire de Sousceyrac dans le Lot. Ce dernier a été traité, nettoyé et repeint dans les ateliers de la SOCRA à Marsac-sur-l'Isle (24). Une nouvelle croix a remplacé l'ancienne, dont le bois était vermoulu. Le calvaire se dresse aujourd'hui dans son lieu d'origine, noble et restauré, et ce grâce notamment au soutien de 4 000 € du Fonds PRYA.

Fonds Prya

CONTACTS

M. Dominique Tauveron,
dtauveron@fondationnotredame.fr

Mme Sybille Pinard-Legry,
spinardlegry@fondationnotredame.fr

• *Fondations privées* sous l'égide de la Fondation Notre-Dame

Engagée depuis 1992 au service du Bien, du Vrai et du Beau, la Fondation Notre-Dame soutient des projets dans des domaines variés : solidarité, éducation, patrimoine… Elle accompagne également des personnes qui souhaitent s'engager personnellement, en créant une fondation familiale abritée. Connaissant mal le monde associatif, ces fondateurs s'appuient sur l'expertise de leur fondation abritante, pour leur présenter des projets d'intérêt général et de qualité, notamment pour le patrimoine religieux en France.

LA FONDATION NOTRE DAME
PORTEURS D'ESPÉRANCE
Reconnue d'utilité publique

Un exemple concret



L'église Saint-Joseph des Nations (Paris 11e).

© Wikimedia

L'église Saint-Joseph des Nations (Paris 11e), de style néo-roman, possède un remarquable patrimoine datant du XIXe siècle, tant en peintures murales qu'en sculptures que plusieurs restaurations récentes ont pu remettre en valeur.
Grâce au soutien de deux fondations sous l'égide de la Fondation Notre-Dame (une Fondation privée et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris – FAPP), les décors peints de Pierre Auguste Pichon dans la chapelle Saint-Joseph et ceux de Savinien Petit dans la chapelle du Sacré-Cœur puis le maître-autel ont permis de retrouver la lisibilité, la cohérence et l'éclat de l'ensemble décoratif polychrome du transept et du chœur. Le montant total des restaurations s'élevait approximativement à 150 000 €.

fondationnotredame.fr

CONTACT

Mme Sybille Pinard-Legry,
spinardlegry@fondationnotredame.fr

• *Fondation Crédit Agricole Pays de France*

Depuis plus de 40 ans, la Fondation Crédit Agricole Pays de France soutient des projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel portés par des acteurs locaux, associatifs et publics. De la restauration de bâtiments (châteaux, églises, forts…) à la mise en valeur de sites naturels ou industriels, ou l'aménagement de musées et la restauration d'œuvres d'art, les projets soutenus par la Fondation reflètent les différentes facettes du patrimoine local. Ces projets, qu'ils soient de taille modeste ou plus importante, ont tous pour point commun de contribuer à l'animation culturelle d'un territoire, au bénéfice des habitants et des visiteurs. En 2023, la Fondation a soutenu 79 projets favorisant la préservation du patrimoine culturel et naturel, dont 49 en cofinancement avec les Caisses régionales de Crédit Agricole et les filiales de Crédit Agricole S.A.

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE

Un exemple concret



L'église Saint-Pierre de Champagnolles (17).

© Wikimedia

Dernièrement, la Fondation Crédit Agricole Pays de France a eu l'opportunité de soutenir (en moyenne pour 35 000 €) dans la catégorie « patrimoine artistique » la restauration ou la création des vitraux pour la chapelle Saint-Edmund à Douai (59), pour l'église Saint-Pierre de Champagnolles (17), la chapelle Saint-Charles à Soissons (02), la restauration de l'orgue de l'église Saint-Miliau à Guimiliau (29), la restauration des décors peints de l'église Notre-Dame de Beauvoir (50) ou encore l'église Saint-Nicaise-du-Chemin-Vert à Reims (51). Dans la catégorie « patrimoine bâti » : la restauration des églises Notre-Dame de Poitiers (86), Saint-Martin de Semblançay (37), la chapelle Saint-Paul de Grenoble (38), la basilique de Fourvière (69) et onze autres églises ou abbatiales.

fondation-ca-paysdefrance.org

CONTACT

M. Julien Callon (responsable mécénat),
julien.callon@ca-fnca.fr

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Créée en 1992 et reconnue d'utilité publique, la Fondation Française de l'Ordre de Malte accompagne, sans distinction de religion ou d'origine, des actions en faveur des plus vulnérables, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis financent prioritairement des projets médico-hospitaliers conduits par l'Ordre de Malte France. La Fondation a également une mission de protection du patrimoine lié à la chrétienté ou à l'Ordre de Malte. Elle abrite aussi des fondations sous égide.

FONDATION FRANÇAISE
DE L'ORDRE DE MALTE

Un exemple concret

La Fondation Française de l'Ordre de Malte contribue à la restauration de l'Hôpital Beaulieu à Issendolus dans le Lot qui fut un lieu emblématique de l'Ordre de Malte. Cet ancien couvent où vécut sainte Fleur, accueillait les pauvres et malades jusqu'à la Révolution. De l'hôpital fondé en 1236 ne subsistent aujourd'hui que la salle capitulaire et quelques pans de mur. Le chantier initié en 2022 nécessite des travaux importants. La Fondation a apporté un soutien financier de 46 000 euros à l'Association Patrimoine Matériel et Immatériel d'Issendolus, l'Hôpital Beaulieu et sainte Fleur, pour sauvegarder la salle capitulaire classée Monument historique en 1921. Ce soutien contribue à la consolidation et la restauration des voûtes. Des travaux de renforcement d'urgence doivent éviter tout risque d'effondrement partiel de ces voûtes. Les nervures manquantes seront restituées et les éléments de nervures éclatés seront remplacés. L'ouverture au public est prévue en 2025.



Salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu d'Issendolus (46).

© Fondation Française de l'Ordre de Malte – DR

fondationordredemalte.org

CONTACT

Mme Martina Barcaroli des Varannes (directrice),
m.barcarolidesvarannes@ordredemaltefrance.org

French Heritage Society

Créée en 1982, French Heritage Society (FHS) est une association américaine à but non lucratif. Sa mission est de préserver le patrimoine architectural et culturel français en France et aux États-Unis en finançant des projets de restauration, de transmettre des compétences et connaissances via des programmes éducatifs transatlantiques pour étudiants et architectes, et de favoriser les échanges culturels entre les deux pays par des conférences, galas, voyages et un prix littéraire.

Un exemple concret

En 2024, French Heritage Society a choisi de soutenir l'Abbaye Sainte-Marie de Boulaur (Gers), une abbaye cistercienne du XII[e] siècle, où une communauté dynamique de vingt-huit sœurs œuvre à la renaissance du site après 50 ans d'abandon. Les sœurs, actives sur les réseaux sociaux, partagent leur quotidien, les chantiers de restauration et les initiatives d'ouverture au public, comme des weekends chantiers et des journées de travail avec les visiteurs. Après des travaux initiaux de consolidation, les projets récents visent à adapter le site aux besoins de la communauté et enrichir son offre culturelle. Avec l'aide des Northern California et Paris chapters, ainsi que d'une donatrice privée, FHS finance la restauration de l'aile Est du XIV[e] siècle pour créer une bibliothèque, valorisant les collections du monastère et les recherches musicologiques cisterciennes internationales, avec un soutien de 31 000 US$.



Rénovation de l'aile Est de l'Abbaye de Boulaur (32).

© Mathieu Devred

frenchheritagesociety.org

CONTACT

Samantha Kohli-Brisolier (responsable de programme), ***samantha@frenchheritagesociety.org***

Fondation Maison de Bourbon

La Fondation Maison de Bourbon, fondée au début des années 2020, poursuit deux objectifs. Le premier, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique (édifices civils et religieux, statues, monuments commémoratifs, patrimoine funéraire, mobiliers…) lié à l'histoire de France sous ses différents aspects, à ses dynasties et à ses serviteurs. Le second, la diffusion de la transmission des connaissances et de la recherche à travers deux prix : un prix d'histoire qui récompense un ouvrage « grand public » édité dans l'année qui précède celle de sa remise, et, pour renforcer l'audience des travaux de recherche historique, un prix de thèse de doctorat afin de permettre leur publication. Le premier est décerné en 2024.

Un exemple concret



Chapelle du Champ des Martyrs de Brech (56).

© Wikimedia

À l'occasion du bicentenaire de sa construction (1824), avec la commune de Brech (Morbihan) et sous l'égide de la DRAC, contribution aux travaux de sauvegarde, de restauration et de valorisation de la chapelle du Champ des Martyrs. La Fondation Maison de Bourbon participera aux différentes phases qui débuteront en 2025, à hauteur de 10 à 20 000 € annuellement. Toujours en partenariat avec les autorités locales et culturelles : contribution à la sauvegarde et la valorisation de la chapelle sépulcrale de la Chartreuse d'Auray (1829), avec son mausolée édifié sur le caveau contenant les dépouilles des fusillés de Quiberon (1795), haut lieu de la mémoire historique (10 à 20 000 €). Dans le cadre de la valorisation du site de Domrémy : participation à la restauration et l'entretien des orgues de la basilique de Sainte-Jeanne-d'Arc (20 000 € en 2025). Participation de 20 000 € au mécénat de restauration d'objets, permettant la tenue de l'exposition sur le sacre de Charles X, organisée par le Mobilier national en 2025.

Fondation Maison de Bourbon

CONTACT

fondationmaisondebourbon@royaute.fr



Chantier de rénovation de l'église Saint-Jacques, Douarnenez.
© Fred de Noyelle / GODONG

Mécènes régionaux

Les Chantiers du Cardinal, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris,
Fondation Saint-Irénée, Fondation Pierre Delestre,
Club de mécènes du patrimoine, Patrimoine Aurhalpin.

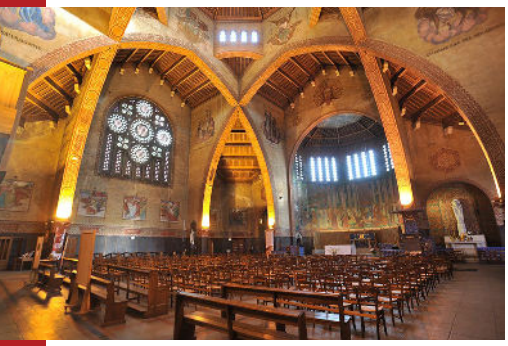
Les Chantiers du Cardinal

Interventions : Île-de-France

Les Chantiers du Cardinal agissent depuis près de 100 ans au service du patrimoine religieux en Île-de-France. Face aux enjeux de développement, ils ont construit plus de 300 églises et en bâtissent encore. Face aux enjeux de sauvegarde, ils rénovent les églises et préservent leur beauté par l'art sacré. Ils remettent chaque année le Grand prix Pèlerin du patrimoine. Ces missions de soutien à l'Église sont au cœur de l'action des Chantiers du Cardinal, acteurs majeurs du patrimoine religieux.

Chantiers du Cardinal
BÂTISSEURS D'ÉGLISES EN ÎLE-DE-FRANCE

Un exemple concret



Depuis 2018, les Chantiers du Cardinal sont à l'œuvre dans l'église classée Monument historique Saint-Louis de Vincennes (94) en y apportant une partie du financement nécessaire à d'importants travaux. La mise hors d'eau de l'église commence par la révision de la toiture et des évacuations pluviales, la restauration des verrières, des ferronneries, de la croix et du campanile, et le ravalement des murs extérieurs en meulière. La restauration des fresques intérieures endommagées commence en 2023 et se poursuit en 2024 : un échafaudage de 20 mètres de haut installé dans le collatéral Sud permet l'accès aux 800 m² de murs concernés par les fresques remarquables de Maurice Denis. Restaurateurs et fresquistes s'activent pour redonner l'éclat d'origine à ces œuvres uniques. À présent, c'est au tour des collatéraux Nord et Est. L'église reste ouverte, les messes y sont célébrées en sécurité pour la plus grande joie des paroissiens qui sont les pierres vivantes au cœur de cet édifice extraordinaire.

Église Saint-Louis de Vincennes (94).
Restauration des fresques.
© Gil Fornet

chantiersducardinal.fr

CONTACT

Alice Fabre,
afabre@chantiersducardinal.fr

• *Fondation Avenir du Patrimoine à Paris*

sous l'égide de la Fondation Notre-Dame

Interventions : Paris

Sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris accompagne la restauration des églises de Paris inscrites ou classées Monuments historiques, ou bien celles présentant un intérêt culturel reconnu. Cet accompagnement porte sur un soutien à la recherche de financements (IFI, IR, libéralités, mécénat), à la communication, à la réalisation de campagnes d'appel à don, à la gestion des relations avec la Ville de Paris, propriétaire des églises, et au suivi administratif.

Un exemple concret





Lors de la restauration des quatre chapelles de l'église de Saint-Séverin (5e) (2019-2024) en collaboration avec la Ville de Paris et le curé, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a créé un fonds abrité à la Fondation pour recevoir les dons affectés, a réalisé les campagnes d'appel à dons, géré la relation donateurs et le suivi personnalisé des grands donateurs. La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a également suivi le projet avec la Ville (convention, devis, aide pour la présentation au budget participatif de la Ville). Elle a organisé des événements pour les donateurs : visites de chantiers et inauguration, réalisation des outils de médiation culturelle, communication (*leaflet* de présentation du projet, communication sur les réseaux sociaux, le site internet et la newsletter de la Fondation). Enfin, elle a assuré le suivi des dons et émission des reçus fiscaux et fait des recommandations à la paroisse pour l'assurer de la conformité fiscale et juridique de toutes les actions proposées.

La Cène d'Hippolyte Flandrin avant et après restauration.
© Ville de Paris/COARC/ Jean-Marc Moser

fondationavenirpatrimoineparis.fr

CONTACT

Ségolène Stutz,
info@fondationavenirpatrimoineparis.fr

• *Fondation Saint-Irénée*

Interventions : Lyon et Roannais

FONDATION SAINT-IRÉNÉE

Fondation du diocèse de Lyon, la Fondation Saint-Irénée œuvre pour le développement intégral de la personne (tête, corps et âme), et pour la cohésion sociale et familiale. Son action se concrétise dans des projets servant le bien commun dans le territoire de Lyon et du Roannais, ainsi qu'au Liban, en Irak et au Burkina Faso. La Fondation Saint-Irénée agit en identifiant et accompagnant les initiatives et les organisations qui partagent les valeurs chrétiennes de charité et vont agir pour les personnes en souffrance ou en difficulté. La Fondation promeut la culture et le patrimoine avec la volonté de contribuer à la préservation de l'existant et à l'émergence de nouveaux artistes et nouvelles formes d'art, pour tous.

Un exemple concret

L'ASSOMPTION
Pierre-Charles Trémolières, 1737
Église Saint-Bruno-les-Chartreux



Avant et après restauration.

© Patrick André

Restauration de tableaux, dans plusieurs églises : Saint-Bruno-des-Chartreux à Lyon (69), Saint-Nizier à Lyon (69), Saint-Nicolas de Beaujeu (69).
Relevage d'orgues dans les églises Saint-Bonaventure, Saint-François-de-Sales, Notre-Dame de Bellecombe, Saint-Irénée, Notre-Dame-du-Bon-Secours, Saint-Georges de Lyon (69).
Rénovation d'édifices religieux : Saint-Bruno-des-Chartreux à Lyon, Saint-Polycarpe d'Izmir (Turquie), Temple de la Lanterne à Lyon (69).
Divers : Musée de l'Antiquaille et Musée de Fourvière à Lyon (69).

fondationsaintirenee.org

CONTACT

Roxane Bérard,
rb@fondationsaintirenee.org

• *Fondation Pierre Delestre*

sous l'égide de la Fondation de France,
« Pour la sauvegarde des chapelles publiques du Trégor-Côtes d'Armor »

Interventions : Bretagne

Depuis 2012, la Fondation présidée par Daniel Delestre contribue au financement de restaurations de chapelles publiques trégorroises dont les opérations sont suivies par l'ARSSAT en liaison avec les communes propriétaires et la DRAC Bretagne.

Un exemple concret



Chapelle Notre-Dame de Kerfons.
© Amis de la chapelle Notre-Dame de Kerfons

Restauration de la chapelle Notre-Dame de Kerfons à Ploubezre (22), classée au titre des Monuments historiques en 1910. Nature des travaux : toiture, une partie de la charpente, joints de façades, assainissement extérieur, à l'intérieur, lambris restitués, installation électrique et vitraux restaurés. L'opération, pour un montant global de 1,2 M €, s'est déroulée de 2020 à 2022. La Fondation Pierre Delestre a participé au financement du reste à charge du budget communal pour un montant de 59 000 €.

fondationdefrance.org

CONTACT

ARSSAT (Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor), ***arssat@wanadoo.fr***

• Prix Patrimoine Aurhalpin

Interventions : Auvergne-Rhône-Alpes

Patrimoine Aurhalpin est une fédération régionale qui œuvre à la sensibilisation, la promotion et la valorisation du patrimoine dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi ses nombreuses actions, elle organise, chaque année, les Prix aurhalpins du patrimoine, dotés financièrement grâce au soutien de la délégation régionale d'EDF et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces prix possèdent deux catégories : Réalisation et Savoir-Faire du Conseil régional, il y a également une distinction EDF « Mon énergie au service du patrimoine », et un Coup de cœur du Jury.

Un exemple concret



Le retable restauré et redoré de l'abbatiale d'Entremont.

© Commune Glières Val de Borne

Placé dans le cœur de l'église abbatiale d'Entremont, ce retable baroque date du XVII[e] siècle. En forme d'arc de triomphe, il se caractérise par ses nombreuses colonnes torses sculptées ainsi que par ses têtes d'angelots polychromes et dorés. Il est l'une des pièces maîtresses de cette église. Cette pièce, unique dans la région, en fait un élément d'exception remarquable, restauré en 2019 grâce au prix Réalisation décerné par le Patrimoine aurhaplin. L'objectif de Patrimoine aurhaplin est de continuer à préserver et à valoriser ce patrimoine et à le faire connaître.

patrimoineaurhalpin.org

CONTACT

contact@patrimoineaurhalpin.org

Club de mécènes du patrimoine

Les Clubs de mécènes fédèrent des entreprises désireuses de contribuer à des projets de restauration caractéristiques du patrimoine local et à forte identité territoriale. Chaque club rassemble en moyenne une dizaine de chefs d'entreprises qui choisissent les projets de restauration qu'ils souhaitent soutenir. Une trentaine de clubs rassemble aujourd'hui 250 entreprises réparties dans toute la France, qui, collectivement, représentent le deuxième mécène de la Fondation du patrimoine.

FONDATION DU PATRIMOINE

Liste non exhaustive des Clubs de mécènes du patrimoine

- Club de l'Orne
- Club en Île-de-France
- Club de Moselle
- Club de la Manche
- Club de la Marne
- Club du Doubs
- Club de l'Yonne
- Club en Bretagne
- Club de Charente-Maritime
- Club de Seine-et-Marne
- Club de Deux-Sèvres
- Club d'Alsace
- Club de l'Allier
- Club de la Mayenne
- Club en Eure et Seine-Maritime
- Club de l'Aube
- Club de Meurthe-et-Moselle
- Club de Loir-et-Cher
- Club de Dordogne
- Club de Picardie
- Club de la Sarthe
- Club du Sundgau
- Club du Calvados
- Club du Cantal
- Club du Loiret
- Club de Bretagne
- Club de Corse

fondation-patrimoine.org



Rénovation de l'église Saint-Gervais, Saint-Gervais-les-Bains.

© Pascal Deloche / GODONG

Prix & concours

Le Grand prix Pèlerin du patrimoine, Prix Patrimoine religieux VMF,
Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine,
Concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » de l'Atelier de Recherche et de Conservation en partenariat avec l'Association des Maires de France,
France Bois Forêt pour notre patrimoine, Future for Religious Heritage (FRH),
Prix Orgue en France, Sites et Monuments, Les rubans du Patrimoine.

Le Grand prix Pèlerin du patrimoine

Le magazine *Le Pèlerin*, titre original de Bayard, qui a fêté ses 150 ans en 2023, est un hebdomadaire d'actualité qui décrypte les enjeux de notre époque, avec un regard chrétien. Il organise depuis 35 ans le Grand prix Pèlerin du patrimoine qui soutient les porteurs de projets de sauvegarde du patrimoine religieux et civil, en les dotant d'une aide financière et d'un rayonnement médiatique. Le Grand prix Pèlerin du patrimoine, avec ses partenaires (la Fondation du patrimoine, La Sauvegarde de l'Art Français, le CFRT, les Chantiers du Cardinal, le GMH et la Fondation Française de l'Ordre de Malte), a déjà soutenu plus de 320 projets de restauration et de sauvegarde.

Un exemple concret



L'église Saint-André de Saux (46).
© *Loïc Mazalrey pour* Le Pèlerin

L'église Saint-André de Saux dans le Lot a été lauréate du Prix Pèlerin de la Transmission et du Partage. Avec son clocher-tour, sa silhouette de forteresse sur la place du village, l'église Saint-André de Saux (46) semble solide, capable de résister pour l'éternité. Pourtant, des infiltrations dans sa toiture qui se dégrade menace de ruiner tout l'intérieur. Il y a donc urgence à sauver ce bel édifice, reconstruit aux XV^{e} et XVI^{e} siècles autour de son abside romane. Le Prix Pèlerin de la Transmission et du Partage en partenariat avec la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français, remis en 2023, a permis de boucler la première tranche de restauration.

Grand Prix Pèlerin du Patrimoine

CONTACT

patrimoine@pelerin.com

Prix Patrimoine religieux VMF

Depuis plus de 40 ans et grâce à la générosité et au soutien de nombreux mécènes, l'association de défense et de sauvegarde du patrimoine Vieilles Maisons Françaises organise un concours national des plus belles restaurations et mises en valeur d'édifices remarquables et d'objets mobiliers. Elle souhaite ainsi encourager la restauration du patrimoine privé sous toutes ses formes et dans tous les domaines. En 45 ans, l'association VMF a ainsi primé plus de 1650 restaurations pour un montant total d'environ 6 millions d'euros. Le Prix Patrimoine religieux VMF, d'une valeur de 25000 €, est décerné chaque année pour la restauration d'un édifice religieux.

Un exemple concret

En 2024, le Prix Patrimoine Religieux VMF a été décerné à l'ermitage de la Cordelle (89). Il se tient discrètement à la base de la colline éternelle de Vézelay. Son architecture simple a pour centre une chapelle romane autour de laquelle s'organise la vie de l'ermitage. Fondé en 1217 par des franciscains arrivés d'Assise, ces derniers ont réinvesti en 1949 cet ancien ermitage bénédictin abandonné en 1791. Les travaux en cours concernent la réfection des toitures, mais aussi la rénovation du portail du XVII[e] siècle qui marquait l'entrée du couvent et l'aménagement de l'ermitage afin de permettre l'accueil de retraitants dans un cadre de calme et de prière. Le Prix, d'un montant de 25000 €, contribuera à la poursuite de ce projet d'accueil et de dévotion.



L'ermitage de la Cordelle à Vézelay (89).

© Ermitage de la Cordelle

Prix Patrimoine religieux VMF

CONTACT

Constance Demartial (responsable Mécénat et Fondation), ***constance.demartial@vmfpatrimoine.org***

Prix de la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine

Abritée à l'Institut de France depuis sa création en 2016, la Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine a pour mission de concourir à la protection du patrimoine en finançant des projets éducatifs et en favorisant le partage de connaissances autour de l'Histoire. Doté de 25 000€, le Prix Patrimoine – l'un des deux décernés – récompense chaque année une action de mise en valeur du patrimoine bâti et/ou paysager, sur le territoire français, ayant pour objectif d'élargir l'accès et la compréhension du patrimoine au plus grand nombre, que ce soit par des initiatives de médiation, d'animation, de promotion, de diffusion ou d'insertion.

Un exemple concret



Remise du Prix 2022 à Michel Tillie, alors président du Réseau, par Stéphane Bern et Brigitte Macron, sous le regard de Xavier Darcos, au Palais de l'Institut.

© Églises ouvertes France

En 2022, le Prix Patrimoine a été attribué au Réseau églises ouvertes France qui a pour objectif l'ouverture des églises, notamment en milieu rural, afin de les rendre accessibles, vivantes et accueillantes pour tous. Le réseau donne aux équipes locales les moyens de proposer aux visiteurs un accueil de qualité, reconnu par les professionnels du tourisme. Une présentation de l'édifice est mise à la disposition du visiteur ainsi que différents outils de médiation : expositions, circuits de découvertes, animations ludiques et éducatives. Aujourd'hui, le réseau comprend près de 120 églises réparties dans 11 départements : la Manche, l'Orne, le Calvados, le Pas-de-Calais, le Nord, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, la Moselle, la Saône-et-Loire et le Vaucluse. Le réseau a débuté dans le Nord de la France et commence maintenant à se développer sur tout le territoire.

Fondation Stéphane Bern

CONTACT

Dorian Dahmane (chargé de fondations),
dorian.dahmane@institutdefrance.fr

Concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » de l'Atelier de Recherche et de Conservation

En partenariat avec l'Association des Maires de France

ARC-Nucléart est un atelier de conservation-restauration et un laboratoire de recherche, reconnu internationalement pour ses compétences uniques en matière de préservation du patrimoine constitué en matériaux organiques.
Implanté sur le site du CEA à Grenoble, ARC-Nucléart a pour missions d'assurer la conservation-restauration des biens culturels archéologiques, historiques ou ethnographiques en matériaux organiques (bois, cuir, fibre végétale…), de mener des actions de formation et de recherche destinées à développer de nouvelles techniques de traitement, et de valoriser et diffuser auprès du plus grand nombre l'action d'ARC-Nucléart, qui œuvre quotidiennement pour mettre la science au service du patrimoine. Disposant de locaux équipés d'installations de haute technicité et s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire (scientifiques, restaurateurs, conservateurs…), ARC-Nucléart œuvre à la sauvegarde du patrimoine, intervenant pour des communes, des musées ou des opérateurs archéologiques.



Depuis 22 ans, grâce à un mécénat du CEA et en partenariat avec l'Association des Maires de France, ARC-Nucléart organise chaque année le concours « Sauvez le patrimoine de votre commune ». L'objectif de ce concours est d'aider les petites communes de France à sauver leur patrimoine, en conservant ou restaurant gracieusement une œuvre en péril. Sont éligibles les œuvres principalement en bois, à la charge des communes uniquement ou inscrites à l'inventaire des Monuments historiques (sculptures d'églises en bois polychromé…). Le jury, composé de membres spécialisés dans le domaine de la conservation-restauration et de représentants du CEA et de l'AMF, sélectionne chaque année une à quatre œuvres lauréates.

ARC-Nucléart

CONTACT

nucleart@cea.fr

France Bois Forêt pour notre patrimoine

La Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et à la restauration de Monuments historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ». Chaque année, le fonds récompense 3 à 7 lauréats en leur octroyant une somme de 10 000 €.

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Un exemple concret



Depuis 2014, la Fondation du Mont-Saint-Michel, abritée par la Fondation Notre-Dame reconnue d'utilité publique, finance l'animation et la restauration du Prieuré du Mont-Saint-Michel (50), porte d'entrée continentale du Mont située à 4 km à Ardevon. En 2023, elle lance la restauration du dernier chantier patrimonial de cet ensemble médiéval unique inscrit aux Monuments historiques : la restauration du Logis de l'abbé, bâtiment du XIII[e] siècle, contemporain de la Merveille complètement en ruine intérieurement. Cette restauration permet d'offrir aux pèlerins et marcheurs en chemin vers le Mont 42 lits supplémentaires dans des chambres de 4 à 8 lits, chambres, sobres et confortables, qui manquent cruellement dans la Baie. Le prix France Bois Forêt contribuera au financement des travaux de restauration ou de création d'éléments en bois : restitution de planchers en bois traditionnels sur les deux niveaux du logis, création de lucarnes en bois pour l'éclairage des combles, création d'un escalier extérieur en bois pour accéder aux salles hautes, restitution d'un pilier en bois avec pour modèle le pilier en granit existant.

Le Mont-Saint-Michel (50).
© Wikimedia

CONTACT

fondation@franceboisforet.fr

franceboisforet.fr

Future for Religious Heritage (FRH)

Future for Religious Heritage a été fondée en 2011 en tant qu'organisation dédiée à la sauvegarde du patrimoine religieux diversifié et unique d'Europe avec plus de 200 membres dans 52 pays. Les deux prix sont destinés à l'innovateur en patrimoine religieux de l'année et le concours photo FRH. De plus, la plateforme Religiana permet aux utilisateurs d'ajouter gratuitement des listes d'édifices religieux pour offrir plus de visibilité au niveau européen.

Un exemple concret

Prix de l'innovateur de l'année en matière de patrimoine religieux 2023 : plan de quartier de la cathédrale de York (Royaume-Uni).
Concours photo 2023 : Mabel Cedrón (Espagne) a été sélectionnée comme gagnante de l'édition 2023 pour une superbe photographie du plafond de la Sagrada Familia à Barcelone.



Innovator of the Year Award 2023.

© FRH

frh-europe.org

CONTACT

info@frh-europe.org

Prix Orgue en France

Créée en 2011, l'association Orgue en France a pour objectifs de défendre et promouvoir la cause de l'orgue et de soutenir les actions et les initiatives des associations, des organistes et des facteurs d'orgues. Elle rassemble près de 1 000 membres dont près de 200 associations. Elle a mis en ligne l'inventaire national des orgues et met à disposition de nombreuses fiches techniques concernant ces instruments. Elle apporte une assistance administrative et technique au clergé, aux associations et aux collectivités. Elle a créé un prix de soutien pour la mise en valeur des orgues.
Le concours organisé par Orgue en France a pour vocation d'encourager et de soutenir des actions de diffusion, d'animation et des actions pédagogiques, contribuant à la mise en valeur d'un orgue, de la musique d'orgue et des organistes. Le prix concerne la mise en valeur d'un orgue restauré ou d'un orgue neuf par l'organisation régulière de manifestations culturelles publiques. Il doit obligatoirement s'agir de travaux réceptionnés et inaugurés depuis plus de 24 mois et moins de 15 ans. Le montant total de la dotation est de 5 000 €. Le concours est ouvert tous les deux ans, soit dans la catégorie orgue restauré, soit dans la catégorie construction d'un orgue neuf.

Un exemple concret



L'église Saint-Eloi de Fresnes (94).

© Wikimedia

Des prix ont récemment été attribués pour la restauration d'un orgue du XVIII[e] siècle dans l'église Saint-Eloi de Fresnes (94), la construction d'un orgue neuf dans l'église Saint-Cybard de Pranzac (16) et la construction d'un orgue neuf pour l'église Saint-Laurent de Bourg-d'Oisans (38).

Prix orgue en France

CONTACT

contact@orgue-en-france.org

Sites et Monuments – Prix du Second Œuvre

L'association Sites et monuments défend les paysages et le patrimoine bâti. Nous ne donnons pas de subventions mais délivrons chaque année un prix du Second Œuvre. Ce dernier, à plusieurs reprises, a récompensé des restaurations réalisées dans des églises ou chapelles : portes, fresques…

SITES & MONUMENTS
SUR LE FRONT DU PATRIMOINE
DEPUIS 1901

Un exemple concret

En 2016, les six premiers membres de l'Association de sauvegarde du patrimoine culturel et cultuel de la vallée de la Durèze se donnent comme objectif de sauver les peintures du chœur de leur église communale, Notre-Dame de Gensac (XIX[e]), menacées par des infiltrations. Étant donné leurs faibles ressources, l'atelier de restauration a réparti les travaux en plusieurs tranches annuelles. Avec le soutien de la municipalité, puis d'un mécène, ils ont organisé chaque année concerts, visites de l'église, tombolas et expositions de crèches pour réunir les ressources nécessaires. Les peintures d'une surface de 200 m² de la main de Léo Millet, sont aujourd'hui sauvées. L'Association de sauvegarde du patrimoine culturel et cultuel de la vallée de la Durèze a reçu, en 2023, le prix Second Œuvre attribué par l'association Sites et Monuments. La dotation financière (avec le soutien du ministère de la Culture) qui l'accompagne permettra de financer la dernière tranche de travaux programmée pour 2025.



Restauration de décors peints dans l'église Notre-Dame de Gensac (Gironde).

© Atelier Les Faures / Christophe Damiano

sitesetmonuments.org

CONTACT

Marie-Hélène Louvard,
marie-helene.louvard@sitesetmonuments.org

Concours « Les rubans du Patrimoine »

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et Villages gagnants », le concours « Les rubans du Patrimoine » distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les partenaires du concours sont : la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques.

Un exemple concret



Les partenaires du concours « Les rubans du Patrimoine » ont remis le 22 octobre 2024, à Paris, un Prix National de 1500 euros à la commune de Boulogne-sur-Mer pour la restauration du dôme et des fresques de la basilique Notre-Dame.

Les fresques du dôme de la basilique Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer restaurées grâce au concours « Les rubans du Patrimoine ».

© Olivier-Yves Lagadec

Les rubans du Patrimoine

CONTACT

contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



Chantier de rénovation de l'église Saint-Jacques, Douarnenez.

© Fred de Noyelle / GODONG

Table des matières

- *Contexte* 3
- *En ouverture...* 4
- *Qu'est-ce que le mécénat ?* 6
- *Les différentes formes du mécénat* 8
- *Les avantages fiscaux* 13
- *Des contreparties dans certaines limites* 16
- *Pour conclure...* 18

- *Annuaire des organismes mécènes du patrimoine religieux* 23

Mécènes nationaux 25

Mécènes régionaux 35

Prix & concours 43

Retrouvez toutes les fiches pratiques de la collection ***« Faire vivre notre patrimoine religieux »*** sur le site des EGPR (*etatsgenerauxdupatrimoinereligieux.fr*) : elles sont régulièrement mises à jour et librement téléchargeables.



Fiches parues

- *Accueillir des tournages de fiction au sein de bâtiments cultuels*

Fiches à paraître

- *L'art de la commande*
- *L'éclairage dans les églises*
- *Les usages compatibles*

Conception graphique, maquette & mise en pages • Cléo Ragasol

Ce guide a été publié en novembre 2024
par l'Union des associations diocésaines de France
& imprimé par Imprimerie Futur.

Avec le soutien du FONDS DU BIEN COMMUN



C'était un des objectifs des États généraux du Patrimoine religieux, initiés par l'Église de France en septembre 2023 : rendre service à la Nation en publiant un guide du mécénat du patrimoine religieux.
Il est désormais à la disposition de tous ceux qui sont soucieux de sa préservation, de son enrichissement et de sa transmission, en un mot : de sa vie !